

# L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP



Le Comité Régional EPGV des Pays de La Loire fait de l'accompagnement individualisé de tous ses stagiaires une priorité. A ce titre, il s'engage à informer, accueillir et accompagner, tous les candidats, quelle que soit leur situation.

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap améliore leur accès aux formations professionnelles. Quel que soit votre handicap, si votre projet professionnel concerne les métiers du sport et de l'animation, nous nous engageons à vos côtés.

Il n'y a pas de hiérarchie dans la prise en compte des types de handicap, même des troubles qui sont considérés comme mineurs (type dyslexie) peuvent faire l'objet de mesure d'accompagnement et/ou d'aménagement.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du référent handicap ou du directeur de formation :

- Virginie GOURDON : [virginie.gourdon@comite-epgv.fr](mailto:virginie.gourdon@comite-epgv.fr)
- Philippe BARDOUL : [philippe.bardoul@comite-epgv.fr](mailto:philippe.bardoul@comite-epgv.fr)

---

## **IDENTIFIER VOTRE SITUATION en amont de votre inscription**

*Afin de ne pas vous retrouver en difficultés lors des épreuves de sélection mais surtout lors de votre formation, il est important que l'équipe pédagogique soit informée de vos réelles capacités (ou incapacités).*

*En connaissant votre situation nous pouvons vous aider à identifier les aides possibles (pédagogiques, financières, techniques ...).*

*Exemple : les personnes « dyslexiques » sont autorisées à demander un tiers temps supplémentaire lors d'épreuves écrites.*

*En connaissant votre situation nous serons plus à même de mettre en place les meilleures conditions pour vous permettre de suivre la formation.*

---

# L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP



**Les dispositifs de droit commun :**

**→Aides financières**

Vous avez trouvé votre formation et vous vous interrogez : quel sera mon statut ? Quelle sera ma rémunération ? Vais-je bénéficier d'une couverture sociale ? Comment financer ma formation ? Tout dépendra de la formation choisie et de votre situation personnelle au moment d'y entrer.

Le site du gouvernement « mon parcours handicap » devrait vous permettre d'identifier ce qui correspond à votre situation :

[Le financement des formations, consulter le site mon parcours handicap](#)

L'**AGEFIPH** est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Consulter le site de [l'AGEFIPH](#) et les [Services et aides financières](#) qu'elle propose

**Chaque cas étant unique en fonction de votre situation**, pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.